

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 3 novembre 2010

Président : M. Guillaume WICHT
Secrétaire : Mme Françoise JORDAN
Scrutateurs : M. Felice CALVO
M. Marcello - Pierre MAILLARD
Huissier : M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 3 novembre 2010 à 20h00, en l'Aula du Collège secondaire de Montreux-Est, à Montreux. L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2010.
2. Communications du Bureau, notamment sur la composition :
 - 2.1. de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Christophe Privet « Pour Montreux, réagir aujourd'hui, c'est penser à demain »;
 - 2.2. de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Jocelyne Bouquet « Afin d'assurer la qualité de la vie à Chernex, réalisons la zone 30 km/h (et même 20 km/h aux endroits sensibles) maintenant et trouvons des solutions pour garantir la sécurité des piétons et le parcage des voitures »;
 - 2.3. de la commission chargée de l'examen de la motion, à considérer comme un postulat, de Mme Irina Gote « Pour la création d'appartements protégés pour nos aînés, notamment sur le site de l'Hôpital de Montreux » (date de la séance de commission : mardi 16 octobre 2010 à 19 h. 30.
3. Correspondance.
4. Communication de la Municipalité.
5. Motions, postulats et interpellations déposés.
6. Rapports des commissions :
 - 6.1. (complémentaire) relatif à une demande de crédit de Fr. 450'000 pour l'étude d'un projet de quartier modèle sur le site des « Grands Prés » à Baugy (14/2010) (rapporteur : M. Patrick Aubort) ;
 - 6.2. relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2011 et 2012 (19/2010) (rapporteur : M. Grégoire Furrer) ;

CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2010

- 6.3. relatif à la révision partielle du Règlement sur le statut du personnel communal (21/2010) (rapporteur : M. Pierre Rochat) ;
- 6.4 sur l'octroi d'un crédit de Fr. 1'100'000.— pour les transformations et l'extension du bâtiment de l'établissement horticole de la Karma à La Tour-de-Peilz (30/2010) (rapporteur : M. Christian Bécherraz) ;
- 6.5 sur l'octroi d'un crédit de Fr. 960'000.— pour remplacement du couvert existant par la création d'un couvert sécurisé et d'une zone de stockage de matériels fermée en partie inférieure pour la voirie communale de Chailly/Montreux (31/2010) (rapporteur : M. Olivier Mark) ;
- 6.6. relatif à l'élaboration d'un diagnostic communautaire pour l'amélioration de la qualité de vie des aînés à Clarens (32/2010) (rapporteuse : Mme Jacqueline Pellet) ;
- 6.7. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de M. Bernard Gret « Election d'un sapin Président » (rapporteur : M. Michel Zulauf).

7. Préavis de la Municipalité :

- 7.1. relatif au projet de budget communal ordinaire pour 2011 (36/2010) ;
- 7.2. sur le projet de budget 2011 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (37/2010) ;
- 7.3. sur le projet de budget 2011 du Fonds culturel Riviera (38/2010) ;
- 7.4. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 1'770'000.- pour la remise en état du bâtiment et des aménagements extérieurs de la Villa Mounsey, rue du Marché 8, ainsi que la création d'un point de collecte sélective sur le sentier de Mounsey (39/2010).

8. Rapport de la Municipalité :

- 8.1. en réponse à la motion (ancienne) de M. Olivier Gfeller demandant de tout mettre en œuvre pour que nos transports publics adhèrent à la communauté tarifaire vaudoise des transports publics « Mobilis » et au postulat de M. Yanick Hess « Création d'un abonnement régional de transports publics pour nos élèves » (35/2010) (date de la 1^{ère} séance de commission : lundi 15 novembre 2010 à 20 h. 00).

9. Développement de la motion et des postulats suivants :
 - 9.1. motion de M. Jean-Pierre Buholzer « Montreux – Plage : du rêve à la réalité » ;
 - 9.2. postulat de M. Patrick Aubort « Pour un réaménagement cohérent et nécessaire de la place de la gare de Montreux » ;
 - 9.3. postulat de M. Olivier Mark « Combattons le « littering » à la source, pour que Montreux reste propre en toutes circonstances » ;
 - 9.4. postulat de M. Olivier Mark « Définissons un véritable « Objectif logement » communal, pour que les montreusiens puissent rester à Montreux, à long terme aussi ».
10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.
11. Autres objets s'il y a lieu.

M. le Président Guillaume Wicht déclare ouverte la séance du Conseil communal du 3 novembre 2010.

Il a le plaisir et l'honneur de saluer Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers.

Il salue également la Municipalité qui assiste à notre séance ainsi que :

- Monsieur le Secrétaire municipal
- La secrétaire de notre Conseil
- Les membres du Bureau et notre huissier
- Les représentants des médias qu'il remercie de donner de nos débats un écho rigoureux et objectif

M. le Président salue également le public qui nous fait l'amitié d'assister à nos travaux.

Les membres du Conseil ont été convoqués dans les délais légaux et ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des articles 64 à 66 de notre Règlement.

De plus, et conformément à l'article 39 de notre règlement, ce dernier ainsi que le budget 2009 sont à votre disposition.

Présence : 73 conseillères et conseillers ont signé la feuille de présence.

Le quorum est atteint et l'assemblée peut donc valablement délibérer.

M. le Président invite celles et ceux qui auraient oublié de signer la liste de présence de venir le faire rapidement auprès de l'huissier.

Ont fait excuser leur absence :

Mmes Catherine Buchet, Monia Ferreira, Madeleine Müller, Christel Stadelmann, MM. Rasu Balarajan, Yves Cornaro, Antonio di Tria, Jean-François Gailloud, Emmanuel Gétaz, Olivier Gfeller, Rolf Gosewinkel, Ludwig Lemmemeier, Marcel Riedo, Bernard Schmid, Gilbert Tille, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence :

Mmes MM. Thierry Cantarini, Mario di Sessa, Francis Gonzalez, Maximilien Graf, Michel Granato, Alain Hiltmann, Aurelio Mastropaolo, Charles Meichtry, Catherine Panissod, Enzo Verme.

M. le Président rappelle que l'ordre du jour de notre séance est à nouveau très riche, Il remercie Conseillères et Conseillers d'être brefs dans leurs déclarations, et surtout de tâcher de s'exprimer qu'une seule fois par objet, afin que tout le monde puisse donner son point de vue.

M. le Président a informé le Conseil, par l'intermédiaire du greffe qu'il remercie, qu'il je souhaite pouvoir rapidement nommer une nouvelle commission, avec un nouveau président-rapporteur en fonction du tournus habituel, la présidente-rapporteur de Montreux-Libre ayant oublié d'en assumer les opérations de convocations. Elle était en vacances et son groupe ne l'a pas avertie qu'ils l'avaient nommée présidente-rapporteur d'une commission. C'est très gênant, mais ça peut arriver... Toutefois, à cause d'une maintenance technique sur les serveurs, l'information ne vous ai pas parvenue suffisamment tôt et M. le Président décide donc de reporter la nomination de la commission, si possible avec les mêmes membres, lors de notre prochain Conseil. Merci pour votre compréhension.

M. le Président rappelle que nous n'opposons que des idées et non des personnes, merci d'y être particulièrement attentifs.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2010

La discussion est ouverte.

Les corrections suivantes sont demandées :

Page 34, M. Caleb Walther, 5 § avant la fin, 2^{ème} ligne, ajouter après le « et » « de ne pas tenir compte »... suite inchangée.

Page 38, Mme Sabine Leyvraz précise qu'en ligne 38, 3^{ème} § de son interpellation, 3^{ème} ligne, remplacer « travail spécial » par « travail social ».

Page 46, point 14.2. Il s'agit bien entendu de lire Mme Jocelyne (et non Jacqueline) Bouquet.

La parole n'est plus demandée.

Tel que modifié, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :

2.1. de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Christophe Privet « Pour Montreux, réagir aujourd'hui, c'est penser à demain »

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence PLR : M. Jean-Marc Forclaz

Membres : MM. Christian Allenbach, Rolf Gosewinkel, Patrick Grognez, Anthony Huys, José Jorge, Christophe Privet, Jean-Daniel Rochat, Domenico Sillieri.

2.2. de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Jocelyne Bouquet « Afin d'assurer la qualité de la vie à Chernex, réalisons la zone 30 km/h (et même 20 km/h aux endroits sensibles) maintenant et trouvons des solutions pour garantir la sécurité des piétons et le parcage des voitures »

La commission suivante examinera cette motion à considérer comme un postulat :

Présidence SOC : M. Alain Melly

Membres : MM. Jean-Pierre Buholzer, Felice Calvo, Edmond Chevalley, Bernard Gret, Edgar Schneider, Dino Tarussio, Rudolf Thomann, Caleb Walther.

2.3. de la commission chargée de l'examen de la motion, à considérer comme un postulat, de Mme Irina Gote « Pour la création d'appartements protégés pour nos aînés, notamment sur le site de l'Hôpital de Montreux »

La commission suivante examinera cette motion à considérer comme un postulat :

Présidence PLR : Mme Coralie Dumoulin

Membres : Mmes Marie-Claire Fauconnier, Irina Gote, MM. Christian Bécherraz, Emmanuel Gétaz, Salvatore Giannone, André Groux, Yves Laurent Kundert, Michel Posternak.

3. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu plusieurs courriers durant le mois écoulé.

Tout d'abord deux pétitions :

La première de M. Stotzer, qui se plaint, entre autres, des disfonctionnements de la ventilation d'un restaurant proche de son domicile entre la Gd'rue et l'Av. des Alpes, l'urine des fêtards et les sifflements de l'escalator devant la gare. La pétition est cosignée par 6 personnes, six personnes qui souhaitent que des solutions soient rapidement trouvées comme par exemple le contrôle de la ventilation dudit restaurant, la création d'un wc public ou encore le changement de l'escalator dont je viens de vous parler.

M. le Président la transmet à la Municipalité pour traitement comme objet de sa compétence et vous la trouverez en annexe au pv de notre séance.

La seconde pétition a été envoyée par Antony Huys, président des Intérêts de Glion et également membre de notre Conseil, la pétition, demandant la création d'une zone 30 à Glion.

A nouveau, puisqu'elle concerne un point technique, elle est transmise à la Municipalité pour traitement et une copie figurera au pv.

M. Olivier Blanc relève qu'une pétition qui parle d'une zone trente est de la compétence du Conseil. Il ne lui semble donc pas qu'il s'agit d'un objet de compétence municipale.

M. le Président répond qu'une commission sera donc nommée lors de notre prochaine séance et il remercie M. Blanc de son intervention.

Ensuite, M. le Président a reçu, en copie, un courrier envoyé par Police Riviera à l'attention de Mme Genoni qui, vous vous en souvenez, avait durant l'été déposé une pétition devant notre Conseil. M. le Président souhaite que vous puissiez lire cette lettre dans le procès verbal de notre séance de ce soir afin de vous donner des précisions sur l'évolution de la situation dont Mme Genoni faisait états dans ses différents courriers. (annexe PV)

Enfin, une invitation de la FEDEVACO, la fédération vaudoise de coopération, qui tient son assemblée générale, demain soir, dans la salle qui nous accueille ce soir. L'assemblée débute à 19h15 et vous êtes toutes et tous invités à défendre notre vision de la coopération au développement et du rôle de notre commune en la matière, comme le mentionne la fédération dans son courrier. Demain soir donc ici même à 19h15.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

4.1. relative à la largeur du trottoir devant le No 31 de l'avenue de Belmont à Montreux Résolution déposée par M. Domenico Silleri

4.2. sur la situation financière du chantier d'assainissement de l'ancienne décharge des Saviez III, située sur le territoire de la Commune de Noville.

4.3. Communication sur la fermeture de la rue du Temple

M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, donne lecture de cette communication. (Texte joint au présent PV)

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES

Deux postulats et quatre interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

Les titres des postulats sont les suivants :

Postulat de M. Alexandre Staeger : « Pour une politique de collecte des déchets incitant au tri »

Postulat de M. Salvatore Giannone : « Construire des couverts dans nos écoles du cycle primaire pour que nos enfants puissent jouer au sec même par mauvais temps ».

Les postulats seront développés lors de notre prochaine séance et les interpellations lues sous le point 10 de notre ordre du jour.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

6.1. (complémentaire) relatif à une demande de crédit de Fr. 450'000 pour l'étude d'un projet de quartier modèle sur le site des « Grands Prés » à Baugy (14/2010) (rapporteur : M. Patrick Aubort)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Nicolas Gudet précise que le groupe PLR a beaucoup débattu sur cet objet mais sans grande unanimité en sa faveur, même si tous se préoccupent du problème logement à Montreux.

Au centre de leur discussion, les éléments relevés lors du dépôt du préavis et qui ont largement préoccupé la commission, à savoir :

- L'absence d'une lecture critique du projet lauréat du concours Europan par la Municipalité qui aurait dû conduire à formuler des exigences et un programme plus précis, et mettre en évidence les éléments problématiques du projet lauréat : faible densité en regard des besoins en logement et du potentiel du site, forme architecturale difficilement compatible avec les économies d'énergie (à moins d'artifices techniques coûteux).
- L'absence d'un semblant d'approche économique. Dans tous les projets, même à l'état d'embryon, une étude de faisabilité sur ce plan doit être faite, de manière plus étayées que les 45 millions qui nous sont présentés aujourd'hui.
- L'absence de propositions concrètes quant à un partenariat avec des acteurs tels que coopérative d'habitation, investisseurs institutionnels par exemple, qui seraient à même d'accompagner l'étude d'avant-projet de leur expérience de la réalisation et du financement.

Il faut être clair : l'exercice en vase clos que l'on nous propose peut très bien nous conduire à tout recommencer à zéro si l'avant-projet arrivé à terme, même d'une qualité architecturale irréprochable, ne résiste pas à l'analyse économique.

Malgré toutes ces réserves, M. Gudet a accepté ce préavis car il est d'avis que nous ne devons pas retarder un projet qui tend à apporter une réponse à un problème social particulièrement aigu sur notre commune. Le groupe PLR adresse un message très clair à la Municipalité : « Qu'elle intègre nos préoccupations, qui se sont partiellement concrétisées par le dépôt des amendements de la commission ; qu'elle sache prendre enfin son rôle de véritable maître de l'ouvrage que très sincèrement, M. Gudet n'a pas l'impression qu'elle joue aujourd'hui ; qu'elle évite enfin le piège de laisser se figer un projet en vase clos, ou se créer un ghetto social de luxe.

Si toutefois les réponses économiques, sociales, relatives au développement durable, que nous attendons ne nous sont pas apportées au terme de cet avant-projet, le PLR le sanctionnera alors sans état d'âme mais M. Aubort espère que ce ne sera pas le cas.

Mme Irina Gote informe que le groupe socialiste, à l'unanimité de ses membres, et suite à cette deuxième séance de commission, souhaite que ce projet avance et que des logements à loyers abordables puissent y voir le jour ce qui manque cruellement dans notre commune.

Le groupe socialiste demande donc d'accepter ce préavis.

M. Joseph Filippone souhaite bien entendu aller de l'avant dans ce projet. Par contre, il aimerait quelques éclaircissements sur les objectifs recherchés par l'étude de l'avant-projet qui manquent actuellement de clarté.

- Que prévoit concrètement l'étude de l'avant-projet ?
- S'agit-il de développer le projet actuellement déposé ou de reprendre cette réflexion dès le départ ?

M. Filippone se pose ces questions car le projet prévoit actuellement 80 logements ce qui représente environ 200 à 300 habitants. Si la densification est augmentée à 120 logements comme évoqué dans les débats de la commission, cela pourrait représenter jusqu'à 400 habitants.

Bien qu'il s'agisse d'une parcelle de 25'000 m², une densification trop ambitieuse pourrait compromettre également le concept général du projet tel que présenté aujourd'hui et diminuer la qualité des espaces publics et semi-publics.

- Ne faudrait-il pas définir à ce stade de la démarche, les objectifs de densification recherchés ?

D'autre part, M. Filippone se pose la question des démarches pour la légalisation du droit à bâtir. Actuellement, d'un point de vue du PGA ou de la zone définie, il n'est pas très clair que nous puissions aller de l'avant de telle façon sans définir également le cadre légal du droit à bâtir.

M. Filippone a aussi relevé qu'il n'y avait pas réellement d'impulsion proposée pour définir plus précisément les catégories de logements.

- Ensuite, si la commune prend aujourd'hui en charge la mise en valeur de cette parcelle, a-t-elle l'intention d'être le maître de l'ouvrage jusqu'à la réalisation de ce projet ?
- Si ce n'est pas le cas, jusqu'à quelle phase du projet la commune financera-t-elle les études et à quel stade compte-t-elle vendre tout ou partie de ce terrain ?
- Y a-t-il, en cas de vente, un partenariat privé – public qui est envisagé ? et si oui, ne faudrait-il pas effectuer un appel d'offres dès le départ et ainsi cofinancer les études ?

Comme il l'a déjà dit, M. Filippone est convaincu par ce projet qui est une véritable opportunité pour créer des logements sociaux et ceci également pour une classe moyenne. Cependant il sera plus à l'aise pour adopter le préavis avec une réponse à ses différentes questions.

M. Michel Zulauf tient à rappeler que ce projet modèle résulte d'une motion qu'il avait déposée il y a environ deux ans. Il s'agit d'un projet qui est ambitieux, qui peut être réalisé à moyen terme parce qu'il y a effectivement de nombreux paramètres qui doivent être pris en considération pour la mise en valeur de cette importante propriété.

En faire un quartier modèle au niveau de la qualité de vie, cela veut dire aussi réunir plusieurs partenaires qui pourraient être les représentants de nombreux milieux intéressés à l'habitat et aussi à la mise en valeur de ce quartier modèle par l'établissement de commerces, de services divers.

Pour M. Zulauf, il est très important que si nous acceptons ce préavis, des modifications puissent y être apportées par la suite. Même s'il est très heureux du résultat de ce concours, M. Zulauf partage les préoccupations de certains membres du Conseil, notamment sur le nombre d'appartements qui pourraient être réalisés, ce qui est une affaire assez délicate. Il faut donc faire en sorte que le plus possible de partenaires soient réunis pour la concrétisation de ce projet.

M. Pierre Salvi, Syndic, rappelle qu'il y a eu concours et qu'un objet a été primé. Il s'agit maintenant de la faisabilité au travers du crédit qui est demandé. C'est à ce moment là que la Municipalité verra si les options défendues au travers de ce concours sont réalisables telles quelles, respectivement quels aménagements il y aura lieu d'intégrer. Typiquement ici, on voit que la question de la densification reste relativement ouverte suite aux diverses interventions du Conseil.

Il s'agit donc aujourd'hui d'aller de l'avant et lors de la prochaine étape, nous pourrons nous poser la question de savoir avec quels partenaires et sous quelle forme nous pourrons le faire afin de réaliser ce qui deviendra, à terme, un projet.

La question est aujourd'hui prématurée. Elle se posera le moment venu et il s'agira alors bien évidemment de faire un appel qui soit tout à fait public et transparent.

Quant à la qualité des logements qui seront offerts, il s'agit ici d'offrir une certaine mixité dans l'habitat et dans les activités que va permettre ce site aménagé.

M. le Syndic espère ainsi avoir répondu à la plupart des préoccupations.

M. le Président passe ensuite à l'amendement de la commission soit l'ajout d'une conclusion 3bis.

M. Patrick Aubort, président de la commission en donne lecture :

3bis a) d'atteindre le standard Minergie ;

b) de protéger la châtaigneraie et ses abords ;

c) d'augmenter le CUS (coefficient d'utilisation du sol).

La parole n'est pas demandée.

Cet amendement est accepté à la majorité moins une voix contraire et 6 abstentions.

La parole n'est plus demandée.

M. Patrick Aubort donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins quelques abstentions :

1. d'accorder un crédit de Fr. 450'000.— au maximum à la Municipalité pour l'étude d'un avant-projet de quartier modèle sur le site des « Grands Prés » à Baugy ;
2. de couvrir ce montant par les fonds disponibles en trésorerie ;
3. d'amortir cette dépense sur l'exercice en cours ;
- 3bis a) d'atteindre le standard Minergie ;
b) de protéger la châtaigneraie et ses abords ;
c) d'augmenter le CUS (coefficient d'utilisation du sol).
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

6.2. relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2011 et 2012 (19/2010) (rapporteur : M. Grégoire Furrer)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte sur le règlement.

Tous les articles sont acceptés sans discussion.

La discussion est ouverte concernant le préavis.

M. Pierre-André Spahn, bien que la situation financière de la commune ne soit pas au beau fixe, est convaincu que dans le cadre du projet de budget présenté, il y a de quoi présenter des économies conséquentes. Il rappelle que depuis de nombreuses années nous faisons des bénéfices sur le dos du contribuable.

M. Spahn avait déposé un amendement qui a été refusé en commission. Il le redépose ce soir soit :

De diminuer de 8 points le taux d'imposition communal et de le porter à 62 dès le 1^{er} janvier 2011 et ce sur une durée de deux ans. Sous les articles 1, 2 et 3 du règlement.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

M. Alexandre Staeger précise que Montreux Libre était ouvert à une certaine réflexion concernant une éventuelle baisse d'impôt car les comptes semblaient bons et les investissements prévus n'étaient finalement pas dépensés. Dans ces circonstances particulières, une baisse d'impôt temporaire aurait pu se justifier.

Fort de ce constat, la commission des finances a demandé à voir les documents permettant de juger des implications qu'aurait eu une diminution d'impôt. Parmi ces documents figure la pyramide fiscale des contribuables de notre commune, document annexé au rapport de la commission et qui a retenu toute l'attention de Montreux Libre.

M. Staeger s'étonne que la droite, par la voix de M. Spahn, persiste à demander une baisse d'impôt dès lors que les chiffres présentés démontrent clairement qu'une telle mesure ne profiterait d'une manière significative qu'à un petit nombre de contribuables.

Dans la plupart des cas, une baisse de deux points d'impôt ne permettrait même pas d'économiser CHF 100.— par contribuable.

De plus, dans un contexte de budgets déficitaires, l'heure n'est pas à une baisse d'impôt. Cela procède d'une saine gestion des deniers publics pourtant si chers à la droite.

L'analyse de cette pyramide fiscale ne s'arrête pas là. On constate que la plupart des contribuables montreusiens se situent dans la tranche de revenus imposables la plus basse, soit de CHF 0 à CHF 10'000.—. Il s'ensuit que les propositions habituelles de fin d'année de la droite, soit des coupes linéaires seraient malvenues puisque ce serait les subventions, notamment sociales, qui en souffriraient en premier lieu. En effet, il s'agit des rares dépenses que nous pouvons maîtriser au niveau du ménage communal et encore.

D'autre part, ce constat permet d'affirmer à Montreux Libre qu'il s'agira à l'avenir de créer un environnement plus favorable de la classe moyenne qui leur semble peu présente dans cette pyramide.

En conclusion, Montreux Libre invite le Conseil à accepter le préavis municipal tel que présenté et, par voie de conséquence, de refuser l'amendement proposé.

Mme Irina Gote précise que le groupe socialiste accepte ce préavis à l'unanimité de ses membres. En effet, le taux proposé de 64% fait qu'en tant que troisième ville du Canton, notre commune reste attractive fiscalement parlant.

Comme il est souligné dans le rapport, le taux d'imposition n'est nullement de nature à dissuader une entreprise ou un particulier de s'y installer. Pour le groupe socialiste, une baisse d'impôt ne se justifie en aucune manière. En effet, l'impôt est une juste répartition des richesses.

L'étude de la pyramide fiscale montre clairement que 80% des contribuables montreusiens ont des revenus imposables compris entre CHF 40'000.— et CHF 100'000.—. Pour cette catégorie de contribuable, une baisse de 2 points d'impôt représente un gain financier compris entre 36 et 133 francs, juste une économie qui permettrait de s'offrir quelques cafés au bistrot du coin.

Ce ne sont donc pas eux qui bénéficieraient de cette soi-disant manne lors d'une baisse du taux d'imposition. Alors qui ? Et bien les 20% restants à savoir les gros contribuables. Montreux doit hypothéquer son avenir financier pour des personnes qui gagnent très bien leur vie et qui, au lieu de contribuer à des projets de société par le biais de l'impôt, ne feraient qu'accroître leur fortune personnelle.

Deux points d'impôt représentent 1 million 800 mille de manque à gagner pour la bourse communale. Avec cet argent, pourquoi pas, on pourrait financer un bout de la réalisation de Clarens-Centre. On pourrait financer un étage dans le cadre des différents projets à venir sur la parcelle de l'ex menuiserie Held : par exemple, un centre de rencontres pour nos aînés. On pourrait utiliser cet argent à la réfection de plusieurs places de jeux de la commune, notamment celle qui se trouve vers le Pierrier et en créer d'autres dans les quartiers.

Bref, cet argent est vital pour que la vie communautaire puisse se construire et s'épanouir pour le bien commun de nous tous.

Mme Gote invite donc l'assemblée à voter les conclusions telles que présentées.

M. Caleb Walther approuve mot pour mot ce qui vient d'être dit par Mme Gote et M. Staeger. Il ajoute que M. Spahn a reconnu en commission que la concurrence fiscale ne jouait plus aucun rôle. Cet amendement ne se justifie pas vu le contexte économique actuel.

M. Alain Feissli, Conseiller municipal, rappelle que l'approche suggérée par M. Spahn a été longuement pesée et soupesée par la Municipalité lors de l'élaboration de cet arrêté d'imposition. Une majorité évidente de la commission des finances a suivi cette proposition et finalement, il faut la plonger dans un contexte un peu plus général que M. Feissli résume de la manière suivante :

Il y a 5 ans, avec le concours du Conseil, pari avait été fait de dire que nous allions procéder à une baisse d'impôt de 5 points sur une période de 5 ans. Aujourd'hui l'on voit que ce pari a été tenu et nous avons toutes les raisons, les uns et les autres, d'être satisfaits car le ménage communal n'a pas été homéré ni notre capacité d'investir. Un certain nombre de provisions ont été créées.

De l'autre côté, un réel ballon d'oxygène a été offert aux contribuables montreusiens par cette baisse de 5 ans.

Ce que la Municipalité propose aujourd'hui, dans un contexte économique qui a très sensiblement évolué, sachant que l'avenir est rempli d'un certain nombre d'incertitudes ou d'éléments sur lesquels il est très difficile de poser la notion « Beau fixe » mais plutôt la tendance « favorable ».

C'est pour cette raison que d'une part la Municipalité a souhaité proposer l'arrêté d'imposition seulement pour deux ans et naturellement que dans cette approche, elle a décidé de continuer le pari deux ans encore soit moins 5 sur 7 ans.

La parole n'est plus demandée quant à cet amendement.

L'amendement de M. Spahn est refusé par 37 NON, 26 OUI et 2 abstentions.

L'arrêté d'imposition est ensuite accepté à une évidente majorité.

M. Grégoire Furrer donne lecture des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins quelques voix contraires et abstentions :

d'adopter l'arrêté d'imposition tel que présenté.

6.3. relatif à la révision partielle du Règlement sur le statut du personnel communal (21/2010) (rapporteur : M. Pierre Rochat)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion générale est ouverte.

M. Pierre-André Spahn s'exprime au nom du groupe PLR. Les membres de ce dernier ont pu constater avec satisfaction l'excellent travail de préparation de ce dossier et ont pu apprécier le bon climat qui a régné au sein de la commission.

Cette révision offre de belles perspectives d'évolution pour la gestion des ressources humaines en général. Beaucoup d'améliorations et d'innovations seront apportées ces prochaines années.

Elles vont dans le bon sens notamment au niveau de l'organisation du travail, du contrôle de services, de la gestion de l'absentéisme, etc...

Les membres du groupe PLR se sont ralliés sur de nombreux points tenant compte qu'en la matière, il est essentiel de respecter les droits acquis ainsi que les accords convenus dans le dialogue constructif qui s'était développé de façon partenariale entre employeurs et collaborateurs.

Ils espèrent qu'à terme, certains aspects importants pourront être repris, tels que :

- l'opportunité de maintenir le statut de fonctionnaire
- certaines modalités de gestion du deuxième pilier
- la compensation supplétive du renchérissement
- la couverture perte de gain, etc...

Pour la diminution progressive des horaires de travail, les membres PLR ont bien noté qu'elle est de compétence municipale mais aussi qu'elle est liée à la mise en place simultanée de dispositions d'organisation permettant d'augmenter performances et rentabilité.

Reste la question du subside « Caisse-Maladie ». C'est un point sur lequel M. Spahn reviendra par le biais d'un amendement.

Au-delà de ces quelques considérations, le groupe PLR votera ce règlement tel qu'amendé.

Mme Irina Gote informe que le groupe socialiste accepte la révision du règlement sur le statut du personnel communal à l'unanimité de ses membres.

Comme il ne s'agit que d'un toilettage et qu'au travers de cet exercice la Municipalité essaie de réguler un certain nombre de situations qui ont eu posé problème quant à leur application, le groupe socialiste ne peut que suivre les modifications proposées.

Mme Gote salue aussi le fait que la version proposée émane d'une étroite collaboration entre la délégation du personnel communal et trois représentants des chefs de service. Elle correspond donc aux attentes de ces derniers et leurs voix ont été prises en considération.

Mme Gote se permettra d'intervenir dans le débat si cela s'avère nécessaire.

M. Pierre Rochat, Président de la commission, tient à relever l'excellent travail ainsi que le très bon esprit qui ont animé les travaux de la commission dans les prolongements de ceux de la Municipalité avec un souci de consultation des collaborateurs de la commune et de la délégation du personnel. Cette manière de fonctionner est à saluer car elle a permis de bien avancer.

Il s'agit effectivement d'une révision partielle et M. Pierre Rochat aimerait encore une fois remercier la Municipalité d'avoir facilité les travaux de la commission en mettant une secrétaire à disposition.

Il n'y a que deux amendements qui ont été acceptés soit un au chapitre 2 et un au chapitre 3.

M. le Président ouvre la discussion sur le règlement chapitre par chapitre.

Le Chapitre 1, art. 1 à 3, est accepté sans discussion avec une abstention.

Chapitre 2, art. 4 à 11

Amendement déposé à l'art. 10 : M. Pierre Rochat, président de la commission, explique qu'il s'agit d'une précision. Il a paru important aux membres de la commission de préciser à la deuxième ligne de cet art. « et que celui-ci quitte la commune » suite inchangée.

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

L'article 10 tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

Le chapitre 2 dans son entier et tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

Chapitre 3, art. 12 à 34

M. Pierre Rochat, Président de la commission, explique que cet amendement a été déposé à l'art. 28, alinéa 2, où l'on parle des vêtements de travail. Il est évident que l'on doit parler de vêtements et d'équipement donc il s'agit formellement de rajouter « et d'équipements spécifiques » à l'al. 2 et 3.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

Mme Jacqueline Pellet a sous les yeux l'art. de la Municipalité et celui de la commission. Elle constate qu'ils sont identiques et que l'on ne parle pas d'équipements.

M. Pierre Rochat répond qu'il est bien mentionné en page 8 du rapport que l'on parle d'équipement.

L'amendement à l'art. 28 est accepté à l'unanimité.

L'article 28 tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

Le chapitre 3 dans son entier est ensuite accepté, tel qu'amendé, à l'unanimité.

Chapitre 4

Les sections 1 et 2 sont acceptées sans discussion à l'unanimité.

La section 3 est acceptée sans discussion à la majorité moins une voix contraire et une abstention.

Le chapitre 4 dans son entier est accepté à l'unanimité.

Chapitre 5

La discussion est ouverte.

M. Pierre-André Spahn dépose un amendement à l'art. 68 nouveau qui parle de la participation de la commune aux frais de l'assurance-maladie. A son avis cette participation fait doublon avec les subsides que l'on touche de la part du Canton. Il faut savoir qu'à Montreux, environ 25% de la population touche des subsides pour l'assurance-maladie en fonction de leur revenu. Il est donc inutile que la commune se substitue au canton pour payer encore une participation, d'autant plus que M. Spahn n'est pas certain qu'il y ait un contrôle entre la participation de la Commune et celle de l'Etat ce qui pourrait signifier un certain bénéfice.

Toujours est-il que M. Spahn dépose un amendement qui se fera en deux fois, soit le premier dans l'art. 68 nouveau, par la suppression des alinéas 2 et 3. Cet amendement en suscite un autre à l'art. 92 nouveau qui complète l'art. en disant simplement à l'exception des droits acquis selon l'art. 72 de l'ancien règlement.

Il est clair que dans la suppression des subsides de la participation aux frais de l'assurance-maladie, il n'est en aucun cas question d'enlever ce qui est acquis au personnel communal donc pour tous ceux qui en bénéficient cela n'aura aucune conséquence. Cela concernant uniquement l'engagement de nouveaux collaborateurs.

La discussion est ouverte sur ces amendements.

Mme Irina Gote déclare que le groupe socialiste, à l'unanimité de ses membres, invite l'assemblée à refuser cet amendement. Même si la participation de la commune à la prime d'assurance-maladie peut paraître inappropriée depuis la rentrée en vigueur de la LAMAL, elle garde pour nous, tous ses effets.

Aujourd'hui encore, il y a des personnes à bas revenus. Cet élément n'a pas changé et il existe depuis la nuit des temps. Avec cette participation, qui n'est pas un arrosage automatique puisqu'il y a des critères d'attribution sur le revenu et le nombre d'enfants, la Municipalité essaie d'apporter un soutien supplémentaire aux jeunes familles. C'est très louable et cela justifie amplement son maintien.

Mme Gote rappelle que la délégation du personnel a participé au toilettage de ce statut. Il lui semble qu'en enlevant cette prestation qui représente au bas mot, pour l'ensemble des employés, un montant de CHF 50'000.— à la charge de la Commune, nous risquons de créer un déséquilibre au niveau des prestations offertes au personnel.

Malheureusement, Mme Gote ne voit pas d'autres solutions de compenser ce manque à gagner pour certains par le biais de ce règlement. C'est par des petits gestes comme celui-ci que la commune peut compter sur un personnel motivé et fidèle.

Mme Gote rappelle également que certaines tâches sont ardues et difficiles. Il n'est pas toujours facile de trouver du personnel adéquat en tant qu'employeur.

Maintenir ce qui a été mis en œuvre jusqu'à présent, c'est garder un personnel motivé et fidèle et cela n'a pas de prix.

M. Caleb Walther précise que le groupe des Verts, majoritairement, votera contre cet amendement pour les mêmes raisons que Mme Gote représentant le groupe socialiste. Simplement pour préciser que comme cet amendement arrive maintenant, le résultat de fait est de baisser les plus bas salaires de notre Commune et en priorité aux bas salaires avec familles. Si le PLR était arrivé avec une proposition disant qu'il s'étonnait d'une subvention sur les primes d'assurance – maladie et qu'ils préféreraient une allocation familiale, cela aurait pu être compris.

M. Alexandre Staeger rappelle que l'assurance-maladie est une des dépenses qui augmente le plus d'année en année et qui plombe le budget des ménages. De ce point de vue, il se verrait mal accepter cet amendement.

M. Yves Laurent Kundert insiste sur le fait qu'il y a des négociations entre les collaborateurs et la Municipalité. C'est grave de remettre tout d'un coup cela en cause. Cela veut dire que lorsque les employés négocient avec leur employeur, le Conseil communal vient s'immiscer. Il faut respecter ces négociations.

M. Pierre-André Spahn rappelle que cet amendement ne touche pas aux droits acquis mais il concerne les nouveaux employés. Il maintient quand même que les personnes à faibles revenus sont subsidiés de part et d'autres avec des aides des services sociaux.

La droite se bat pour subventionner les gens qui en ont besoin et non pas à tout va comme ces fameux 300 francs dont certains sont fiers pour les transports publics qui plombent le budget alors que seules certaines personnes ont en besoin et non pas l'ensemble de la population.

M. Spahn souhaite un peu plus de pragmatisme.

M. Alain Feissli, Conseiller municipal, rappelle qu'une décision assez nourrie a déjà eu lieu à ce sujet dans le cadre de la commission. Pour être parfaitement et intellectuellement honnête, M. Feissli pense que l'on peut admettre qu'il s'agit quelque part d'une forme de « scorie historique ». En effet, il faut remonter au temps où les assurances-maladie n'étaient pas obligatoires et où la Municipalité imposait à son personnel de s'assurer à une caisse-maladie décidée par l'employeur au travers d'une assurance collective.

Cette disposition a traversé le temps et encore une fois il aurait fallu tenter d'amener des mesures correctrices mais avec des compensations. Supprimer de manière abrupte les alinéas 2 et 3 de ce règlement revient dans les faits à péjorer d'une manière grave en terme de pourcentage, la situation des plus bas traitements parmi nos collaborateurs. Naturellement, comme on tient compte également du pondérateur familial au sens de la composition de famille, de péjorer les plus bas traitements avec des enfants ce qui n'est pas envisageable.

M. Feissli invite donc le Conseil à refuser cet amendement tout en s'engageant à reprendre langue avec la délégation du personnel et à tenir compte de cette remarque puis de négocier son abrogation mais pas sans compensation. L'ouvrage sera remis sur le métier et le message a été compris.

La parole n'est plus demandée quand à l'amendement.

L'amendement de M. Spahn est refusé à une évidente majorité.

La votation ayant eu lieu, M. Zulauf tient à rassurer M. le municipal des finances : Il n'a pas besoin de reprendre langue trop vite...

L'art. 68 nouveau est accepté à une évidente majorité.

Le chapitre 5 est ensuite accepté à la majorité moins 2 avis contraires et 3 abstentions.

Le chapitre 6, art, 69, accepté sans discussion à l'unanimité.

Le chapitre 7, art. 70 à 78, accepté sans discussion à l'unanimité.

Le chapitre 8, art. 79 et 80, accepté sans discussion à l'unanimité.

Le chapitre 9, art. 81, accepté sans discussion à l'unanimité.

Titre II

Le chapitre 10, art. 82 à 84, accepté sans discussion à l'unanimité.

Le chapitre 11, art. 85, accepté à l'unanimité.

Le chapitre 12, art. 86 à 88, acceptés à l'unanimité.

M. le Président soumet ensuite au vote le règlement tel qu'amendé.

C'est à la majorité moins 3 abstentions que le Conseil accepte le règlement tel qu'amendé.

M. Pierre RoCHAT, président de la commission donne lecture des conclusions telles qu'amendées.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins deux abstentions :

1. d'adopter le projet de Règlement sur le statut du personnel communal tel qu'amendé.
2. de charger la Municipalité de fixer son entrée en vigueur dès sa ratification par le Chef du Département de l'intérieur (DINT), mais au plus tôt le 1^{er} janvier 2011.

M. Alain Feissli, Conseiller municipal, au nom de la délégation du personnel et de la Municipalité, tient à remercier les membres du Conseil pour leur soutien à ce projet qui a été hautement négocié. Grâce à la décision de ce soir, nous disposons d'un outil performant et actuel pour quelques années.

6.6 sur l'octroi d'un crédit de Fr. 1'100'000.—pour les transformations et l'extension du bâtiment de l'établissement horticole de la Karma à La Tour-de-Peilz (30/2010) (rapporteur : M. Christian Bécherraz)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La parole n'est pas demandée.

M. Christian Bécherraz, président de la commission, donne lecture des conclusions :

Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité :

1. d'accorder à la Municipalité à cet effet l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'100'000.— au maximum ;
2. de couvrir la dépense par les fonds disponibles de trésorerie ;
3. d'amortir le montant de Fr. 1'100'000.— par le compte de fonctionnement (compte No 351.08.3312) sur une période de 30 ans au maximum ;

4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

6.7 sur l'octroi d'un crédit de Fr. 960'000.— pour remplacement du couvert existant par la création d'un couvert sécurisé et d'une zone de stockage de matériels fermée en partie inférieure pour la voirie communale de Chailly/Montreux (31/2010) (rapporteur : M. Olivier Mark)

Ce rapport a été envoyé par mail.

Le Conseil n'en demande pas la lecture et M. Olivier Mark, président de la commission, tient à s'excuser pour son envoi tardif.

La parole n'est pas demandée.

M. Olivier Mark, président de la commission, donne lecture des conclusions :

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins deux voix contraires :

1. d'accorder à la Municipalité à cet effet l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 960'000.— au maximum ;
2. de couvrir la dépense par les fonds disponibles de trésorerie ;
3. d'amortir le montant de Fr. 960'000.— par le compte de fonctionnement (compte No 351.04.3312) sur une période de 30 ans au maximum ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

6.8 relatif à l'élaboration d'un diagnostic communautaire pour l'amélioration de la qualité de vie des aînés à Clarens (32/2010) (rapporteur : Mme Jacqueline Pellet)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme Jacqueline Pellet, présidente de la commission, précise que dans le corps du rapport, 3 § avant la fin, il est indiqué que la commission émettait l'avis qu'il ne fallait pas surcharger les locaux de Jaman 8 qui pouvaient être affectés au parascolaire et que la ferme de la rue du Port semblait idéale pour une maison de quartier. La commission n'était pas unanime en l'occurrence et c'est uniquement certains de ses membres qui pensaient cela.

La discussion est ouverte.

Mme Sabine Leyvraz rappelle que durant notre dernier conseil, lors de la nomination de la commission chargée de faire un rapport sur le préavis No 32/2010 relatif à l'élaboration d'un diagnostic communautaire pour l'amélioration de la qualité de vie des aînés à Clarens, le groupe socialiste avait déjà souhaité mettre en évidence l'importance de ce préavis. Après

examen de celui-ci en commission, le groupe socialiste réitère son engouement envers ce projet.

En effet, ce projet à Clarens toucherait environ 3000 personnes de plus de 50ans. De plus, le travail a déjà commencé puisque la première partie du financement est assurée par le projet urbain Clarensensemble. La phase de récolte de données est en cours. Il semble donc important de soutenir ce préavis.

Le diagnostic communautaire utilise des données statistiques mais celles-ci sont complétées par les témoignages des habitants. Ce qui crée une dynamique entre la théorie des travailleurs sociaux de Pro Senectute et le vécu des habitants.

Accepter de donner une suite à ce projet permettrait donc de montrer aux aînés de Clarens qu'ils sont pris en compte et que nous souhaitons développer un projet en partenariat avec eux.

Le groupe socialiste soutiendra ce projet à l'unanimité et vous enjoint à en faire de même.

La parole n'est plus demandée.

Mme Jacqueline Pellet, présidente de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité :

1. de prendre acte du préavis définissant le processus d'élaboration de la politique pour les aînés à Clarens ;
2. de couvrir la dépense de 56'744 francs par les fonds disponibles en trésorerie ;
3. d'amortir directement le montant de 28'372 francs par un prélèvement correspondant sur le fonds « Provision pour action sociale » (compte No 9281.700) ;
4. d'amortir le solde de 28'372 francs par la participation du projet urbain CLARENSensemble.

6.9 chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de M. Bernard Gret « Election d'un sapin Président » (rapporteur : M. Michel Zulauf)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Michel Zulauf, président de la commission, tient à relever que la proposition de M. Gret qui pouvait paraître particulière lors de son dépôt, a suscité beaucoup d'intérêt lors de la séance de commission.

La discussion est ouverte.

M. Bernard Gret remercie M. Zulauf de son aimable rapport. Il invite ensuite l'assemblée à suivre l'avis unanime de la commission en le faisant savoir par une forêt de mains levées.

La parole n'est plus demandée.

M. Michel Zulauf, président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide avec quelques abstentions :

De prendre en considération la motion de M. Bernard Gret « Election d'un sapin Président ».

7. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :

7.1 relatif au projet de budget communal ordinaire pour 2011 (36/2010)

Parole à la Municipalité :

M. Alain Feissli, Conseiller municipal, déclare que ce budget 2011 pourrait se résumer en trois mots : optimisme, prestations et rigueur.

Optimisme tout d'abord : les deux premières pages du préavis posent une analyse bien développée de l'environnement économique en général et de celui de notre région en particulier.

En résumé, les perspectives économiques pour 2011 sont globalement positives tout en restant marquées par un niveau assez élevé d'incertitudes. La croissance des recettes fiscale a été également appréciée à l'aulne de la croissance de la population et en regard des nouvelles constructions mises sur le marché.

Il reste toutefois très difficile à ce stade d'apprécier la part de ces nouveaux logements qui sera affectée à la résidence principale.

Prestations ensuite : Montreux avec sa vocation résolument orientée sur l'activité touristique et sur l'événementiel se doit de fournir tout au long de l'année de très nombreuses prestations en relation avec ces activités.

Malgré une hausse marquée, année après année, non seulement du volume d'activités mais aussi des diverses attentes voire exigences des partenaires, la Municipalité a une nouvelle fois, contenu la croissance de l'effectif du personnel au strict nécessaire pour y faire face.

A ce titre, la Municipalité profite de cette occasion pour remercier l'ensemble du personnel qui œuvre, chacun dans son secteur, pour offrir à l'ensemble de la population et des visiteurs de notre commune, une qualité de services qui va loin au-delà de ce que l'on est raisonnablement en droit d'attendre d'une commune de 25'000 habitants.

Le récent sommet de la francophonie en est un exemple.

Toujours au niveau des prestations, la Municipalité aurait pu être tentée de se rapprocher de l'équilibre budgétaire en agissant sur les subventions. Par choix, elle ne l'a pas fait. Derrière les subventions, il ne faut jamais oublier qu'il y a des organisations et des personnes.

Au niveau des organisations, nombreuses sont celles qui peinent, malgré la reprise économique, à retrouver des financements privés stables et à la hauteur de ce qu'ils étaient il y a encore peu de temps.

Ces organisations, qu'elles soient actives dans le domaine culturel, sportif, associatif ou social, créent pour notre commune et pour notre région, au travers de leur activité, un retour économique et sociétal qu'il s'agit de reconnaître. Ces subventions doivent, à ce titre, être considérées comme un investissement.

C'est dans cet esprit que la Municipalité a maintenu, avec une enveloppe de plus de 14,5 millions, l'ensemble des subventions à la hauteur du budget 2010.

Une augmentation sensible est même à souligner dans le domaine du soutien aux familles notamment au travers du développement de l'accueil à la petite enfance ou encore pour les activités parascolaires.

La rigueur enfin : La Municipalité s'est attachée à construire un budget fondé sur une base zéro partant du principe que rien n'est jamais acquis. L'ensemble des dépenses de fonctionnement a été contenu dans une enveloppe stable voire en diminution pour certaines d'entre-elles. Malgré cela, les missions propres à une collectivité publique pourront être remplies et notamment dans le domaine de l'entretien courant du patrimoine communal.

Un effort particulier sera poursuivi en 2011 au travers d'un budget d'investissement particulièrement ambitieux, lequel est estimé à plus de 25 millions. Ce dernier s'inscrit dans une volonté municipale de poursuivre l'effort commencé cette année en accélérant un certain nombre de dossiers qui étaient pratiquement finalisés et ce dans le but d'apporter à nouveau un soutien marqué à notre économie locale et régionale.

Le budget tel que proposé, avec une croissance des charges de l'ordre de 4% et une croissance de revenus de quelques 5% par rapport au budget 2010, est un budget acceptable aux yeux de la Municipalité, en ce sens qu'il s'inscrit toujours dans le cadre d'un environnement économique incertain.

Il faut souligner que l'ensemble des prestations publiques ont pu être maintenues dans ce budget et qu'elles ont même été améliorées là où il y avait lieu de le faire.

Tout comme pour le budget 2010, les réserves accumulées en période de conjoncture favorable doivent aujourd'hui nous permettre de traverser une période plus instable en gardant confiance dans l'avenir. En effet, les aspects structurels et les perspectives de développement de notre commune, à court et à moyen terme, restent solides.

M. le Président donne la parole aux groupes par ordre d'importance.

M. Pierre Rochat informe que le groupe PLR tient d'abord à saluer la qualité du travail de l'Exécutif et de son administration, la présentation des documents présentés qui permettent une appréhension aisée des problèmes et enjeux.

CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2010

Il est heureux de voir que les effets de la nouvelle péréquation, difficiles à appréhender, ce qu'il concède volontiers, sont moins défavorables qu'on nous le disait, notamment lors du premier débat sur l'arrêté d'imposition, d'où probablement un déficit réduit par rapport à celui de 2010.

Par contre, il regrette :

- le fait que le contexte économique présenté, certes nécessaire et intéressant, reste au plan international, national et cantonal, sans grande analyse, quoi qu'en dise M. le Municipal des finances, de l'environnement régional, pourtant, sur certains aspects, un peu différent des autres régions,
- l'absence d'une mise en contexte, d'abord prospective par rapport au programme de législature et à la planification financière qui doit l'accompagner, mais aussi, avec un éclairage, même approximatif et prudent, sur la situation des comptes 2010.
- Le cadre budgétaire ordonné par la Municipalité, qui laisse une marge de progression assez confortable, notamment sur les biens services et marchandises, qui ont sans cesse progressé depuis trois ans et pour lesquelles l'Exécutif admet, ça fait partie du cadre fixé, encore une progression de l'équivalent de la moyenne de ces trois dernières années.
- Enfin, question de forme, le fait que les Conseillers ne reçoivent pas la présentation, graphique notamment, faite à la presse et à la commission finance, qui offre une vue globale intéressante.

Dans le prolongement, au-delà de remarques de détail qui seront faites tout à l'heure et de celles qu'elle générera elle-même, le groupe PLR demande à la commission des finances d'être particulièrement attentive :

- aux charges salariales qui progressent de 4%, avec des compléments de postes dont la nécessité est à vérifier, notamment au niveau de l'administration, ayant le sentiment que certaines tâches (accueil, communication,...) pourraient être avantageusement confiées à des privés dont c'est le métier, ou partagées avec d'autres communes et/ou entreprises (archives),
- aux subventions qui doivent être bien calées sur le contrat de prestations correspondant.

Enfin, pour le reste, le groupe PLR reste conscient que ce qu'il demande à la commission des finances est difficile, dans la mesure où :

- la Municipalité n'a visiblement pas, contre toute attente, la volonté de tendre, par des choix visibles, vers un budget équilibré,
- la majorité de notre Conseil a démontré plusieurs fois, cette année, sa volonté de participer au maintien de ce déficit par des décisions coûteuses comme, notamment, la subvention aux usagers des transports publics,

Le groupe PLR souhaite donc simplement que la commission des finances adopte quelques amendements dits d'indication, donnant une tendance plus réjouissante pour l'avenir de nos finances ; le PLR se fera un plaisir de les soutenir.

M. Daniel Manzini s'exprime au nom du groupe socialiste. Il estime que ce budget est inquiétant mais pas dramatique. Inquiétant car sa marge d'autofinancement est négative avec 1,25 million et qu'ainsi les recettes ne couvrent pas le ménage communal.

Un bonne nouvelle : le montant global facture sociale et péréquation confondues qui montre quand même une différence de 4 millions entre les comptes 2009 et le budget 2011. On bénéficie également d'intérêts sur les revenus des capitaux, ce qui est très important et les intérêts passifs sont très faibles.

On aura tout intérêt à ne pas inverser la tendance dans la mesure où si les intérêts passifs venaient à augmenter avec moins de revenus de capitaux, ce serait de l'argent à rechercher ailleurs.

Ce n'est pas dramatique car notre trésorerie actuelle est enviée par de nombreuses communes. Le budget reste une autorisation et non une obligation de dépenser et la Municipalité a toujours fait en sorte à ce faire que les comptes soient toujours meilleurs que le budget.

Maintenant, la commission est prête à examiner toutes les pistes bien qu'elles soient ténues au vu des charges liées. C'est éventuellement sur les subventions que l'on pourrait tailler mais à ce sujet nous avons quelque peu les mains liées.

M. Caleb Walther, s'exprime au nom des Verts. Bien sûr, ce budget est déficitaire et la marge d'autofinancement négative, mais les Verts constatent malgré tout quelques éléments positifs. D'une part la Municipalité propose de maintenir le niveau de ses aides et subventions. C'est essentiel pour la vitalité de notre commune.

Les Verts saluent également l'engagement supplémentaire d'apprenties et d'apprentis, tout comme ils sont favorables à l'augmentation de l'aide à l'accueil de la petite enfance. Même s'ils attendent de la Municipalité ses projets d'investissements, déjà promis à la commission des finances, ils constatent qu'il y a des signaux politiques clairs et intéressants dans ce budget.

M. Caleb Walther se réjouit d'étudier ce budget en commission, notamment sur le bien fondé de l'augmentation des charges. Mais soyons honnêtes, vu les engagements régionaux et cantonaux, notre marge de manœuvre est de plus en plus faible. On peut ainsi être satisfaits d'avoir fait des réserves pour assurer de futurs investissements.

Cela implique cependant que la commission se penche sans a priori sur toutes questions afin de voir quelles réponses positives peuvent être proposées.

Le groupe UDC ne souhaite pas s'exprimer.

M. Alexandre Staeger précise que Montreux Libre prend acte, sans enthousiasme particulier, du projet de budget qui nous est présenté par la Municipalité. Il ne va pas revenir sur le manque de vision que beaucoup reprochent habituellement à la Municipalité, le budget 2011 semblant ne pas faire exception à la règle. En effet, investir dans l'entretien du patrimoine, rénover le Centre des Congrès ou des serres communales qui ne l'ont pas été depuis plus de 20 ans ne dénote pas une imagination débordante. Voici donc les quelques éléments que Montreux Libre souhaite relever.

En ce qui concerne le personnel, il ne conteste pas qu'il faille maintenir un niveau de service adéquat pour les citoyens. Toutefois, dans un contexte de déficit budgétaire, toutes les augmentations de postes projetées ne semblent à première vue pas pertinentes. A cela vient encore se greffer la diminution du temps de travail prévue par le statut du personnel que nous avons adopté tout à l'heure. Montreux Libre sera donc très attentif à ce sujet en commission. Il s'agit quand même d'une augmentation de plus de deux millions de francs (plus de 5 %) uniquement pour le compte Personnel.

L'augmentation réelle du montant du compte Biens, services et marchandises nous semble quant à elle relativement bien maîtrisée, puisqu'elle avoisine 1,42 %.

L'intérêt de Montreux Libre se porte aussi sur le compte Participation à des charges de collectivités publiques, qui, bien qu'il appartienne aux charges liées, donc non maîtrisables, affiche une augmentation significative. Entre autre, il note une progression de 13 % de la facture sociale (compte 720.3515). Nous sommes donc surpris de lire en page quatre du préavis que celle-ci devrait diminuer d'un quart et attendons des explications à ce sujet.

En ce qui concerne les revenus, et puisque la question a été posée dans le cadre du préavis spécial sur l'arrêté d'imposition, Montreux Libre maintient son opposition à une baisse d'impôt. Non seulement celle-ci ne permet-elle pas aux contribuables de faire des économies substantielles, mais surtout, lorsque les budgets sont déficitaires comme c'est le cas ces derniers exercices, ce n'est pas le moment de réduire nos revenus si nous voulons pouvoir continuer à investir.

Quant aux investissements, justement, Montreux Libre apprécie les programmes ambitieux. Toutefois, il ne sert à rien de planifier autant d'investissements si la majorité d'entre eux ne sont pas effectués ou sont reportés. Il nous semble que cela est un peu trop souvent le cas. Il souhaite donc que tous les investissements prévus pour 2011 soient accomplis en 2011. Ne pas dépenser l'argent affecté aux investissements permet à certains (y compris dans nos propres rangs) de prétendre ensuite que la perception des montants correspondants était inutile et que ceux-ci devraient être restitués aux contribuables.

En conclusion, Montreux Libre se permet de noter que le déficit reste somme toute modéré et que la situation est loin d'être catastrophique, mais que ce n'est pas une raison pour se relâcher. De même qu'il n'y pas de petits profits, il n'y a pas de petites économies.

M. Grégoire Furrer, président de la commission des finances, a bien entendu la position des différents groupes. Il tient cependant à pondérer un chiffre évoqué par M. le Municipal des finances. On a beaucoup parlé des subventions ce soir et M. Feissli a parlé de 14 millions, ce qui peut faire frémir s'il est sorti du contexte. M. Furrer tient à préciser que sur ces 14 millions il y en a la moitié qui provient de la facture sociale. Pour tout ce qui concerne les dépenses, subventions comprises, la commission des finances fera son travail avec la plus grande rigueur comme à son habitude.

La discussion générale n'est plus demandée.

M. le Président ouvre la discussion chapitre par chapitre.

Cette dernière n'est pas demandée.

La commission des finances examinera ce projet de budget.

7.2 sur le projet de budget 2011 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (37/2010)

La parole n'est pas demandée.

La commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) examinera ce projet de budget.

7.3 sur le projet de budget 2011 du Fonds culturel Riviera (38/2010)

La parole n'est pas demandée.

La commission intercommunale de gestion Fonds culturel Riviera examinera ce projet de budget.

7.4 sur l'octroi d'un crédit de Fr. 1'770'000.- pour la remise en état du bâtiment et des aménagements extérieurs de la Villa Mounsey, rue du Marché 8, ainsi que la création d'un point de collecte sélective sur le sentier de Mounsey (39/2010)

La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence des Verts : M. Michel Bongard ;

Membres : Mme Jacqueline Pellet, MM, Patrick Aubort, Salvatore Giannone, Denis Golaz, Anthony Huys, Yann Krebs, Charles Meichtry, Alexandre Staeger.

8. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE :

8.1. en réponse à la motion (ancienne) de M. Olivier Gfeller demandant de tout mettre en œuvre pour que nos transports publics adhèrent à la communauté tarifaire vaudoise des transports publics « Mobilis » et au postulat de M. Yanick Hess « Création d'un abonnement régional de transports publics pour nos élèves » (35/2010)

La discussion est ouverte.

M. Yanick Hess accueille favorablement ce rapport. Par contre, il regrette juste que la comparaison des tarifs annexée ne soit pas basée sur une comparaison uniquement locale. Il espère que ces détails de tarifs locaux seront donnés en commission.

M. Yves Laurent Kundert déclare que le groupe des Verts se réjouit de l'arrivée de Mobilis. C'est une économie d'argent et de temps. Il y aura parfois des personnes défavorisées par ce système soit celles qui ne voyageront que sur une seule zone. Néanmoins, le coup en vaut la chandelle.

Mme Jocelyne Bouquet constate que deux commissions se déroulent aux mêmes heures et avec certains commissaires identiques.

M. le Président répond que les commissaires s'arrangeront pour se faire remplacer.

La parole n'est plus demandée.

La commission suivante examinera ce rapport :

Présidence UDC : M. Franco Meichtry ;

Membres : MM. Jean-Pierre Buholzer, Olivier Gfeller, Yanick Hess, Rolf Gosewinkel, Jean-Bernard Kammer, Yves-Laurent Kundert, Marcel Riedo, Philippe Sonnard.

9. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION ET DES POSTULATS SUIVANTS :

9.1. motion de M. Jean-Pierre Buholzer « Montreux – Plage : du rêve à la réalité »

Reporté à une séance ultérieure.

9.2. postulat de M. Patrick Aubort « Pour un réaménagement cohérent et nécessaire de la place de la gare de Montreux »

M. Patrick Aubort donne lecture de son postulat :

« Le 25 septembre 2010, le PLR Montreux-Veytaux est allé à la rencontre de la population montreusienne en installant un stand devant la gare de Montreux. Le but de cette démarche était de demander aux usagers ce leurs avis concernant les aménagements existants. Cette démarche participative ponctuelle a permis de constater un mécontentement général, mais a aussi été l'occasion de récolter d'excellentes idées, que

ce soit pour les utilisateurs journaliers aussi bien que pour les hôtes de passage.

Voici quelques exemples :

Amélioration ou création de dessertes verticales entre la Grand'Rue, l'avenue des Alpes et la rue de la Gare avec des moyens mécaniques **qui fonctionnent** (escaliers roulants et ascenseurs), aussi bien pour descendre que pour monter.

Amélioration de la signalétique à la sortie de la gare, aussi bien en amont qu'en aval, surtout pour accéder aux correspondances des transports publics. Pose de panneaux d'information plus complets aux sorties de gare ainsi que des indicateurs de direction, Amélioration de la signalisation en ville pour indiquer la direction de la gare, aussi pour les piétons.

Création d'un concept pour l'illumination de la gare et de sa place. Sécurisation par la pose de caméras de surveillance. Conservation de l'accès au bancomat après 22 heures 30. Création de toilettes publiques accessibles en tout temps et création d'un point de collecte des déchets (éco-point).

Repenser le concept général des circulations qui pourrait voir : la disparition des voitures sur la place Ouest ; l'agrandissement du parking souterrain existant ; la conservation de quelques places de « dépose minute » ; une zone de rencontre entre la gare et l'hôtel Suisse Majestic ; un éventuel transit en zone 30 km/h ; la recréation d'une marquise sur le devant de la gare ; la création de zones abritées de la pluie pour ceux qui attendent bus, cars et taxis ; la possibilité de décharger des autocars sans gêner la circulation et leur permettre de rebrousser chemin ; une voie de bus en site propre et éventuellement une zone de dépose à l'arrière de la gare. Mais aussi, permettre à nos hôtes ou à nos citoyens d'avoir la possibilité de louer un vélo à toute heure. La desserte des taxis dès 22h30 devrait faire l'objet d'une réflexion. Lors de l'étude de ce concept général de circulation, il ne faudra pas oublier de consulter les principaux utilisateurs, notamment les VMCV, les caristes et les taxis.

Ces différentes mesures permettront d'accueillir les voyageurs et le pendulaires sur une place de la gare plus avenante, moins stressante, avec des cafés et des commerces dignes d'une ville orientée vers le tourisme et la convivialité. Par la suite, la place Ouest réaménagée et pourquoi pas arborisée intelligemment, pourrait recevoir des animations ponctuelles ou régulières telles que concerts, fanfare, spectacles, cinéma de plein air, un marché hebdomadaire ou même pourquoi pas une braderie. Il faut avouer que les idées ne manquent pas.

Ces aménagements seront bien sûr liés au concept de circulation demandé par notre collègue Gret au travers de son postulat ainsi que le futur PPA (plan partiel d'affectation) ou PQ (plan de quartier) englobant l'ensemble du périmètre de la gare avec l'ancienne menuiserie Held et les Iris.

On pourrait bien sûr être beaucoup plus audacieux et certains de nos concitoyens se sont mis à rêver quid d'un hôtel de ville sur la place de la gare ou de l'exploitation de toute la partie sous-voie Ouest. D'autres sont restés plus modestes en proposant par exemple un concours d'artistes pour habiller le grand mur en moellons. Les plus visionnaires estiment qu'en escamotant le trafic, on résoudrait une bonne partie du transit de cet emplacement stratégique. Dans tous les cas, une transformation radicale permettrait de redynamiser et redistribuer les commerces, voire de faire réapparaître une certaine gamme de petits magasins qui ont disparu de notre centre ville.

Pour toutes ces raisons, je suggère que ce postulat, demandant l'étude d'un réaménagement cohérent et nécessaire de la place de la gare, soit transmis à une commission pour étude et rapport et je vous remercie de votre attention. »

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

9.3. postulat de M. Olivier Mark « Combattons le « littering » à la source, pour que Montreux reste propre en toutes circonstances »

M. Olivier Mark donne lecture de son premier postulat :

« Le littering... Voilà un mot pas de chez nous. Pas plus que le phénomène qu'il décrit, soit l'amoncellement de déchets issus d'une consommation effrénée de restauration rapide et de boissons, notamment, lors des grandes manifestations populaires.

Oui, le littering est à notre environnement urbain ce que la gueule de bois est au fêtard : la trace, qu'on espère la plus furtive possible, des excès de la veille.

Mais voilà, ces déchets en PET ou en cartons, tout recyclables qu'ils soient, sont particulièrement dégoûtants sur nos rues, au petit matin. Tout le monde espère alors que les équipes de la voirie passent rapidement, idéalement avant le lever du jour, pour gommer le résultat de comportements qu'on espérait disparus grâce aux bienfaits de la civilisation.

Montreux est une ville d'accueil et les Montreusiens sont prêts à jouer le jeu. Nos concitoyens aiment nos manifestations phares, sources d'attractivité et de prospérité, mais pas les nuisances qu'elles génèrent. Les lendemains d'hier doivent devenir plus acceptables qu'ils le sont actuellement pour une adhésion inconditionnelle des résidents en matière de développement touristique, notamment d'événements culturels et populaires.

Des solutions existent, mais elles seront moins faciles à mettre en œuvre que de jeter son couvert sur le trottoir une fois repu. Baisser les bras en matière de gestion de la propreté serait néanmoins la plus mauvaise solution. Au contraire, essayons de tout faire ce qui est possible pour traiter ce phénomène de manière avant-gardiste et novatrice.

Il n'y aura pas de recette toute cuite. Tous les partenaires impliqués dans l'organisation de manifestations devront contribuer à régler ce problème tant social qu'écologique, avec l'aide des autorités.

Réglementer ne suffira pas. La seule mise en place d'obligations en matière de déchets découragera les organisateurs et les ruinera. Les contraindre à utiliser des récipients réutilisables paraît être une bonne idée, mais ne réglera pas tout, et pourrait mettre les finances des mêmes organisateurs à mal sans un soutien communal concret. Compter sur la seule responsabilisation du public, par des opérations de sensibilisation, serait tout aussi utopique.

C'est vraisemblablement un savant mélange de ces différents ingrédients qu'il faudrait imaginer : une aide à l'acquisition et à l'entretien de vaisselle réutilisable, des campagnes de sensibilisation, et enfin la mise en place de règles claires, qui impliquent la notion de "pollueur payeur" pour ceux qui ne joueraient pas le jeu.

Le jeu, précisément, en vaut la chandelle. Une gestion progressiste des déchets serait à terme un bel avantage pour le développement durable et intelligent de la "destination Montreux" et de nos grandes manifestations. On peut faire de la propreté un argument de vente, car la propreté est toujours appréciée par la majorité des citoyens.

Régler ce problème, ce serait aussi une marque de respect pour nos employés communaux, à qui on impose une corvée bien ingrate. Les uns s'amusent, jettent leurs déchets négligemment, car on sait que d'autres viendront servilement les éliminer à l'aube...

Réglons ce problème, la commune peut y mettre quelques moyens et de l'énergie. Quant aux organisateurs, ils profiteront de cette attractive améliorée, à condition qu'on les aide concrètement à atteindre ce but, avec compréhension et détermination. Cette initiative doit les favoriser, pas les pénaliser.

Par ce postulat, je demande donc que la commune mette tout en oeuvre pour imaginer et mettre en oeuvre toute solution en vue d'éradiquer le problème du littering, autant que possible, en fédérant tous les acteurs en cause pour atteindre ce but.

Merci de votre attention ! »

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

9.4. postulat de M. Olivier Mark « Définissons un véritable « Objectif logement » communal, pour que les montreusiens puissent rester à Montreux, à long terme aussi »

M. Olivier Mark donne lecture de son second postulat :

« S'il y a bien un point qui nous rassemble ici, au conseil communal, c'est le fait que nous habitons tous sur la commune. Et cela nous paraît normal.

Cette évidence pourrait masquer un problème fondamental : nos enfants pourront-ils toujours habiter à Montreux, demain, comme nous, aujourd'hui ?

Notre ville est prospère, et c'est tant mieux. Je suis en effet d'avis que seul un développement économique soutenu nous permettra de faire face aux défis écologiques et sociaux de l'avenir.

Pourtant, cycliquement, ce développement prend des allures moins harmonieuses qu'on pourrait le souhaiter. Les ressources d'une ville touristique sont en effet le sol et l'espace que nous disposons. Or, la place n'est pas inépuisable. Ce fait s'accroît lorsque des objectifs qualitatifs ambitieux sont visés, à juste titre d'ailleurs, comme à Montreux.

En effet, plus on réglemente la mise à disposition d'un territoire convoité et attractif, plus les possibilités de construire se restreignent. Et plus la spéculation guette, bien entendu... à Montreux, on parle d'ores et déjà de transactions immobilières pour des appartements à Fr. 25'000.—m² !

Si des mesures ne sont pas prises pour limiter cette tendance, les Montreusiens pourraient vivre ce que les habitants de Courchevel ou de Verbier vivent depuis longtemps. Là-bas, les indigènes doivent parfois se retirer dans des communes alentour moins prisées, car les logements sur place deviennent trop onéreux pour le commun des mortels. Or, une région ne peut pas vivre que de résidents saisonniers, qui n'exercent aucune activité économique sur place.

Alors, que faire ? La solution miracle existe-t-elle ?

L'aide à la pierre, c'est-à-dire le subventionnement à la construction, serait inadéquat pour les logements destinés aux citoyens de la "classe moyenne", soit la majorité de la population. Nous n'aurions d'ailleurs pas les moyens d'une telle politique. De telles mesures sont déjà mises en œuvre pour nos concitoyens dont les revenus sont les moins élevés, lorsque cela est strictement nécessaire. Nous connaissons en effet les dérives potentielles de cette méthode, et il ne faudrait pas la généraliser.

D'autre part, agir en se basant uniquement sur la réglementation de la construction et de l'affectation du sol mènerait probablement à une nouvelle aggravation de la situation. Cette mesure doit être complémentaire à d'autres, si on veut éviter des curiosités en termes qualitatifs ou spéculatifs.

Il existe une autre possibilité très intéressante pour détendre le marché: mettre en action des mécanismes coercitifs et coordonnés, notamment par le biais du formidable levier que représente le patrimoine foncier communal. Lorsque des poussées inflationnistes sont détectées dans un segment sensible, par exemple pour les logements des familles, il faudrait mettre du terrain communal à disposition pour créer des logements, de manière ponctuelle et limitée, dans le cadre d'opérations

public/privé, mais sans forcément subventionner la construction par ailleurs.

Il ne s'agit bien entendu pas de faire de la commune le plus grand promoteur de notre région. Les constructions doivent rester l'affaire d'acteurs privés, par exemple des coopératives. Sinon, nous entrerions dans un système planifié qui déraillerait inévitablement par rapport aux réels besoins de la société. Il s'agirait donc d'agir par touches ciblées dans ce domaine, que ce soit dans l'espace et dans le temps.

La solution miracle n'existe donc pas. Il faut élaborer une véritable stratégie communale du logement, documentée et chiffrée, qui fait objectivement défaut actuellement : je cite un **“objectif logement communal”**.

Résumons donc un peu les mesures souhaitées :

1. Premièrement, comme une analyse doit précéder toute action, il faut **mettre en place un vrai tableau de bord de la situation du logement** dans les différents segments, avec l'aide des acteurs privés et publics, pour connaître les besoins en logements et les prix, notamment pour les familles.
2. **Étudier toute possibilité de densification des zones d'ores et déjà colonisées et urbanisées** de la commune, tout en respectant les préceptes qualitatifs que les Montreusiens souhaitent préserver.
3. **Prévoir un véritable plan d'action communal pour utiliser le levier du territoire foncier communal**, de manière ponctuelle et ciblée, et mettre à disposition certains de nos terrains pour construire des logements non subventionnés, pour contrecarrer les poussées spéculatives excessives. Des partenariats privés-publics, basés sur des droits de superficie finement élaborés, devraient être mis en place à cette fin.
4. **Prévoir toute autre mesure parallèlement aux subventionnements** d'ores et déjà mis en œuvre, en connaissant les faiblesses et les risques de ce genre d'aides, qui devrait se limiter aux logements destinés aux citoyens dont les revenus sont les moins élevés.

En 2010, la pénurie de logements touche d'ores et déjà la “classe moyenne” dans la région. Les PME montreusiennes peinent déjà à recruter du personnel qualifié dans un rayon géographique raisonnable. Nous connaissons tous des parents ou ces proches qui ont dû s'exiler pour des raisons financières. Tout cela provoque des déplacements intra-urbains déraisonnables et nuit à l'environnement.

La problématique est digne d'intérêt pour tous les acteurs, il est temps d'agir au-delà des projets ponctuels présentés à ce jour. Nous serons encore plus nombreux à être touchés par de graves difficultés si rien n'est entrepris, et cela verrouillera durablement le développement économique de notre commune.

Les mesures précitées devraient raisonner quelque peu cette situation préoccupante. Mettons donc au point un objectif logement communal et actualisons-le en permanence.

Merci de votre attention. »

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

10. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE.

10.1. réponse à l'interpellation de M. Daniel Manzini relative aux conditions matérielles de la démission de M. Jean-Claude Doriot

La parole n'est pas demandée.

10.2. réponse à l'interpellation de M. Christophe Privet relative à la suite donnée à la décision refusant le préavis No 06/2010 sur la solution retenue en vue de l'harmonisation des registres fédéraux, cantonaux et communaux

M. Christophe Privet tient en premier lieu à remercier la Municipalité pour l'effort dans la rédaction de sa réponse.

Cependant il se désolé de voir que l'on personnalise un débat qui n'a pas lieu de l'être.

Premièrement, M. Privet a pris bonne note que la Municipalité confirme avoir entrepris avec l'aide de M. Michel Alain, inscrit au registre du commerce sous la raison sociale. BarmaConsult, société individuelle, dont il faut encore une fois rappeler ce soir les buts de l'entreprise : « Formation dans le domaine du contentieux et de l'organisation de bureaux, conseils dans le domaine administratif ».

Tout comme est aussi clairement noté sur le site Web de ce dernier l'argumentaire suivant : « Nous sommes en mesure de gérer une partie importante de votre contentieux. De la lettre de rappel à la procédure de poursuite, en passant par le suivi des plans de recouvrement, Barma Consult traite rapidement et efficacement les dossiers que vous lui confiez, qu'il s'agisse de quelques cas particuliers ou du suivi de l'intégralité des factures émises. Et songez-y : un volume important réduit les coûts ! »

Ce n'est pas inutilement que les commissaires et ensuite le Conseil communal de Montreux, ont rejeté le préavis municipal. Cet aspect du dossier a été l'un des déclencheurs du refus. On ne confie pas des données aussi sensibles de 27'000 Montreusiens à une société dont l'un des buts est le recouvrement de créances. Bien entendu, que M. Michel Alain est une personne intègre. M. Privet n'en doute pas une seconde. Mais il est maladroit de vouloir absolument persister dans ce sens.

Deuxièmement, M. Privet se dit très satisfait que la Municipalité reconnaisse enfin que cette dépense n'était ni imprévisible, ni exceptionnelle, ceci répond clairement à une interrogation de passablement de personnes. Pourquoi avoir attendu si longtemps avant de

déposer le préavis et pourquoi ne pas avoir mis en œuvre la première décision du Conseil communal.

Troisièmement, il est tout de même quelque peu léger pour une administration comme la nôtre, dirigée par un homme de talent, à savoir notre secrétaire municipal, que nous nous soyons simplement contentés d'une réponse aussi laconique de la part du préfet.

En effet, n'importe quel citoyen quelque peu renseigné aurait tout de suite compris à la lecture de ce courrier, que M. le Préfet, ne fait que de confirmer la licéité de principe du moyen choisi par notre Municipalité pour financer la mise en œuvre de la LHR, soit la dépense non prévue, au sens de l'art. 11 RCom, puisque la dépense extrabudgétaire au sens de l'art. 4 al. 1 ch. 3 LC a été refusée par le Conseil communal de Montreux. Un tel courrier ne dispense en aucun cas du respect des conditions posées par l'art. 11 RCom.

En clair, le courrier susmentionné de M. le Préfet n'est pas de nature à autoriser une dépense extrabudgétaire, puisqu'il s'agit-là d'une compétence réservée au Conseil communal. M. le Préfet, quoiqu'organe de surveillance des communes, ne peut pas se substituer à l'organe délibérant communal organe qui a été démocratiquement élu.

Et enfin pour terminer, n'importe quel citoyen « lambda » sait encore une fois, qu'il y a des délais légaux pour contester, voire signaler les agissements contraires de la Municipalité.

Une fois de plus, Montreux Libre aurait bien voulu croire en une réponse rapide de la Municipalité. Mais il faut se souvenir que pour Montreux Libre, les réponses se font malheureusement bien souvent attendre de longues semaines, voire de longs mois. L'interpellation de M. Staeger au sujet de la vente des Bosquets de Fontanivent a attendu une réponse qui a pris plus de six mois.

Alors comme on dit « chat échaudé craint l'eau froide » et encore une fois Montreux Libre ne s'est pas trompé. Il a fallu 8 semaines et une intervention lors du dernier Conseil pour obtenir une réponse aujourd'hui.

Le délai pour déposer le signalement était de 30 jours, soit 4 semaines, Montreux Libre a attendu ce délai avant de lancer ladite procédure de signalement.

M. le Président interrompt M. Privet en lui demandant de ne pas refaire tout un débat qui a déjà eu lieu.

M. Privet tient à terminer son intervention.

Il relève avec satisfaction la manière dont la Municipalité considère la fonction de conseiller communal, en se permettant de manière éhontée de le traiter de quérulant, alors que stricto sensu c'est l'attitude de la Municipalité qui a entraîné la dénonciation.

Et enfin, M. Privet invite M. le Syndic et M. le secrétaire municipal, à faire plus attention dans le futur à leurs propos lors d'échanges avec le Conseiller d'Etat, M. Leuba.

M. Privet leur rappelle que, malgré leur petite phrase en fin de courrier qu'il cite : « Aucune copie n'est adressée aux auteurs du signalement, eu égard

au caractère particulier de ce dernier » que M. le Conseiller d'Etat Leuba, n'a pas manqué de lui transmettre une copie dans un souci de transparence !

M. Privet conclut en disant qu'il est temps de laisser à présent trancher le Conseil d'Etat dans cette affaire.

10.3. interpellation de M. Christian Bécherraz sur les terrains de sports de Rennaz

M. Christian Bécherraz donne lecture de sa première interpellation :

« J'ai appris que la population de Rennaz a été informée dans une réunion au mois de septembre que les travaux de l'hôpital régional débuteraient en fin d'année 2011 ou début 2012.

Le Conseil communal ayant refusé le préavis présenté par la Municipalité pour des terrains de sport à Villeneuve, je m'interroge sur la situation prévalant aujourd'hui :

C'est pourquoi je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Cette information est-elle exacte ?
2. Où en est l'étude pour l'installation de nouveaux terrains de sport ?
3. Quel est l'endroit prévu pour l'emplacement de ces terrains ?
4. Le Conseil communal sera-t-il saisi d'un préavis avant la fin de cette législature ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses. »

M. Jacques Delaporte, Conseiller municipal, rappelle que ces travaux ne sont pas de la compétence de la Municipalité. D'après les dernières informations, il s'agirait plutôt du début 2013 que lesdits travaux pourraient commencer.

L'étude en est au stade de réflexion dans le cadre du service des domaines et bâtiments. L'intention de M. Delaporte est de présenter prochainement à la Municipalité diverses variantes d'implantation.

Un préavis sera déposé dès que possible mais il est encore trop tôt pour dire quand.

M. Jacques Delaporte considère avoir ainsi répondu à cette interpellation.

10.4. interpellation de M. Christian Bécherraz sur le NED, suites

M. Christian Bécherraz donne lecture de sa seconde interpellation :

« La lecture de l'article sur le NED dans le Regional de la semaine dernière me laisse perplexe.

A la question : quand la réouverture du NED est-elle prévue, M. le Municipal Wehrli a répondu qu'il n'y a pas de réouverture prévue, mais

qu'il a posé un ultimatum afin que début novembre, il y ait une séance claire et nette.

Or dans le journal, M. Jacques Lauber, président de l'association, affirme qu'aucun ultimatum n'a été posé à l'encontre du NED.

Alors qui croire ?

Je vous demande par conséquent, de me répondre par écrit avec preuve à l'appui sur les différentes démarches que la Municipalité a entreprises pour la réouverture du NED. »

M. Laurent Wehrli, Conseiller municipal, informe qu'une assemblée s'est tenue au NED vendredi 29 octobre. Cette séance a duré un peu plus de deux heures. Malheureusement, même si elle avait été convoquée conformément aux statuts du NED soit par le comité, M. Lauber n'était pas présent.

Compte tenu que les comptes 2009 comportaient un certain nombre de questions qui n'ont pas pu être résolues, deux nouvelles séances ont été fixées en présence de M. Lauber. Cela donne à espérer que l'assemblée pourra encore être tenue en novembre afin que l'association vote ses comptes, donne décharge et élise son comité.

A part cela, M. Wehrli maintient qu'il y aura une activité culturelle au NED, organisée par ce dernier, avant la fin de l'année. Les personnes présentes lors de l'assemblée se sont réjouies de pouvoir y réfléchir et ainsi trouver des solutions ce dont M. Wehrli se réjouit également.

M. Bécherraz remercie M. Wehrli pour sa sincérité et ses propos tout en se réjouissant d'entendre un bon communiqué lors de notre prochaine séance.

10.5. interpellation de Mme Sabine Leyvraz pour une information de qualité aux citoyennes et citoyens jouissant du droit de vote au plan communal

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son interpellation :

- « Les élections communales générales approchent et, avec elles, leur lot d'incertitudes quant au bon exercice des droits politiques :
 - comment voter pour que mon avis ne soit pas annulé ?
 - qu'est-ce qui est autorisé et qu'est-ce qui ne l'est pas ?

Ces questions ne sont pas rares et ne se posent pas seulement pour les étrangers remplissant les conditions posées par la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques) mais aussi, malheureusement, pour des citoyennes et citoyens suisses.

Pour faire bref, les procédures et techniques de vote, quel que soit la couleur du bulletin choisi, posent problème à de nombreuses personnes jouissant pourtant de leurs droits civiques au plan communal. Beaucoup ne votent pas ou plus, par lassitude. La procédure de choix leur paraissant trop complexe, ils n'ont plus envie

de faire un effort de compréhension et préfèrent abandonner leurs droits.

Et je ne parle même pas de celles et ceux dont la confiance en leurs autorités s'est tellement érodée qu'elle les pousse au rejet massif de tout ce qui touche à la politique, même si les objets de votation les concernent de près.

Ces jours-ci, avec l'approche de l'élection complémentaire à la Municipalité, les questions de la population se font plus pressantes. En dehors du choix à effectuer, c'est le « comment faire » qui revient souvent sur le tapis, et souvent pour les étrangers dont la possibilité de vote n'est pas fréquente.

Mon interpellation n'a pas pour objectif de détailler les causes qui aboutissent à ce malheureux constat. Disparition des cours d'éducation civique pendant quelques années, manque de visibilité du débat politique, qu'importe ! Ce qui est important maintenant, c'est que l'on réfléchisse aux possibilités de remédier un tant soit peu au problème.

Le législatif et l'exécutif sont directement concernés, je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelle(s) information(s), purement destinée aux Montreusiens, la Municipalité a-t-elle prévu pour les élections communales de l'année prochaine ?
- Quels seront les canaux d'information utilisés pour renseigner la population ?
- Dans quelle mesure la Municipalité envisage-t-elle d'impliquer le Conseil communal (ou les partis) ?
- Quel est le rôle que la Municipalité a choisi de faire jouer à la Commission pour l'intégration, qui n'existait pas en 2006 ?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

M. Pierre Salvi, Syndic, informe qu'une réponse exhaustive écrite sera rédigée pour la prochaine séance.

10.6. interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de la criminalité aux abords de la gare de Montreux

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation :

« Notre Conseil s'est vu adresser plusieurs courriers de citoyens s'inquiétant de l'insécurité dans le quartier de la gare de Montreux, principalement pour des problèmes d'incivilités. Par ailleurs, depuis décembre 2009, la presse relate régulièrement des cas d'agression dans ce quartier, ce qui est déjà bien plus grave.

La dernière en date a été relatée le 19 août dernier par le quotidien Le Matin. Bref, le quartier de la gare de Montreux est régulièrement le théâtre d'agressions ou de bagarres, et très régulièrement d'incivilités.

Certes une gare draine-t-elle du monde et le lot de nuisances qui l'accompagne. Mais est-ce suffisant pour expliquer ce phénomène ? Peut-être la fermeture du poste de police à proximité y est-elle aussi pour quelque chose. Je ne sais pas. Mais ce qui est sûr, c'est que les citoyens montreusiens ne se sentent plus en sécurité dans le quartier de la gare. Et nous ne pouvons nous permettre de laisser la gare ainsi que ses environs devenir un lieu que les honnêtes gens ont peur de fréquenter.

Cette problématique relevant de la compétence de Sécurité Riviera, j'ai déposé auprès du conseil du même nom une interpellation portant notamment sur le nombre de patrouilles affectées au quartier de la gare et leur mode de déplacement, sur les mesures qui peuvent être prises pour lutter contre le phénomène décrit ci-dessus ainsi que sur une éventuelle corrélation entre la fermeture du poste de police de la villa Mounsey et une augmentation de la criminalité dans le secteur de la gare de Montreux.

Aujourd'hui, l'idée est de connaître la position de la Municipalité à ce sujet. C'est pourquoi je pose les questions suivantes.

1. Quelle est la position de la Municipalité au sujet de la criminalité aux abords de la gare de Montreux ? S'agit-il d'un réel problème qui la préoccupe ou s'agit-il d'une exagération ?
2. Dans quelle mesure la Municipalité serait-elle favorable à l'augmentation du nombre des patrouilles à pied autour de la gare ?
3. Dans quelle mesure la Municipalité soutiendrait-elle la réouverture d'un petit poste de police dans le quartier de la gare (pas forcément à la villa Mounsey) ?
4. Dans quelle mesure la Municipalité serait-elle favorable à l'introduction de « parrains de gare » à Montreux et/ou Clarens ?
5. Dans quelle mesure la Municipalité serait-elle favorable à l'installation de caméras de vidéosurveillance dans ce quartier ?
6. Dans quelle mesure la Municipalité serait-elle prête à soutenir l'une des mesures décrites ci-dessus auprès de Sécurité Riviera par le biais de son représentant au CoDir ?

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation. »

M. Alain Feissli, Conseiller municipal, précise qu'une réponse écrite sera rédigée pour une prochaine séance.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

Parole est à qui veut la prendre.

M. Grégoire Furrer tient à féliciter la Municipalité, M. le Syndic en tête, pour la merveilleuse organisation du 13^{ème} sommet de la Francophonie. Il se permet un remerciement particulier à M. Laurent Wehrli, Conseiller municipal, qui a porté le village de la francophonie. Tout le savoir-faire montreuisien a été mis en valeur. Grand merci !

Applaudissements de l'assemblée.

M. Domenico Silleri intervient concernant la communication relative à la largeur du trottoir devant le No 31 de l'avenue de Belmont en réponse à la résolution invitant la Municipalité à tout mettre en œuvre pour que l'entier de l'espace public soit rétabli à cet endroit.

Néanmoins, il semble à M. Silleri que la réponse municipale n'atteint pas l'objectif fixé par la résolution.

Etant entendu que les propriétaires maintiennent leur avantage en ne respectant pas la servitude de passage public. Et M. Silleri constate que malgré sa promesse, un seul propriétaire accepte de raccourcir de quelques mètres une seule courette, et la Municipalité doit obligatoirement élargir le trottoir.

M. Silleri peut seulement dire que quelqu'un a profité de la situation et que 28 m² de passage public ont été volés au citoyens de Montreux. Aujourd'hui ce sont des courettes et demain des vérandas.

Pour toutes ces raisons, M. Silleri demande une nouvelle fois au Conseil de soutenir sa **résolution invitant la Municipalité à entreprendre une action civile envers le ou les propriétaires afin que la servitude de passage public devant le bâtiment No 31 de l'avenue de Belmont pour les piétons soit appliquée et respectée.**

M. Alexandre Staeger profite de l'intervention de M. Silleri pour s'exprimer sur l'avis de droit figurant dans cette communication municipale. Très honnêtement, il espère que cet avis n'a pas coûté trop cher car sa qualité formelle laisse véritablement à désirer.

M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, ne tient pas à refaire le débat. Il se propose de donner les coordonnées du conseiller juridique à M. Staeger en fin de séance afin qu'il échange avec lui pour obtenir quelques éclaircissements.

M. Caleb Walther rappelle qu'il n'est pas possible de déposer une résolution concernant une communication de la Municipalité. Il faudrait peut-être passer par voie d'interpellation lors de la prochaine séance. Néanmoins la Municipalité a apporté des éléments convaincants.

M. le Président confirme que cette résolution est effectivement irrecevable.

Mme Jacqueline Pellet tient à faire une petite réflexion. Elle rappelle le titre de l'interpellation de M. Staeger au sujet de l'incivilité et de la criminalité aux abords de la gare de Montreux. Elle constate que dans cette affaire, il s'agit aussi d'une incivilité, celle-ci est en col blanc et qu'elle procède aussi

CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2010

d'une augmentation de l'insécurité si l'on ne respecte pas le droit. Mme Pellet le regrette.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président lève la séance à 22 h. 35.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

La secrétaire :

Guillaume WICHT

Françoise JORDAN